



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 20

No. FDS : 548541
V001.0

TEROSON VR 320 PA8,5KG EAST

Révision: 21.12.2023
Date d'impression: 15.01.2024
Remplace la version du: -

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TEROSON VR 320 PA8,5KG EAST

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Produit de nettoyage des mains

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE

Rue du Vieux Pont de Sèvres 245

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33164177000

SDSinfo.Adhesive@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet

<https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection> ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Irritation cutanée

Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves

Catégorie 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient

Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium

Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseil de prudence: P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation
Prévention P280 Porter des gants de protection.

Conseil de prudence: P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Intervention P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

Les substances suivantes sont présentes à une concentration $\geq$ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration $\geq$ à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaire s
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1 273-257-1 01-2119490225-39	5- < 10 %	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412		
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3 270-115-0 01-2119489428-22	1- < 5 %	Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412		
Dodécane-1-ol 112-53-8 203-982-0 01-2119485976-15	0,1- < 1 %	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	M acute = 1 ===== inhalation:ATE = > 17,75 mg/l;poussières/brouillard	
Alcools en C12-18 67762-25-8 267-006-5 01-2119485905-24 01-2119485907-20 01-2119485910-33 01-2119485976-15	0,1- < 1 %	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411 Eye Irrit. 2, H319	M acute = 1	

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11.

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eloigner les personnes non protégées.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de nettoyage des mains

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

aucun(e)

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	Eau douce		0,098 mg/l				
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	Eau salée		0,0098 mg/l				
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	Eau (libérée par intermittence)		0,15 mg/l				
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	Usine de traitement des eaux usées.		6,8 mg/l				
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	Sédiments (eau douce)				3,45 mg/kg		
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	Sédiments (eau salée)				0,345 mg/kg		
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	Terre				0,631 mg/kg		
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3	Eau douce		0,268 mg/l				
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3	Eau salée		0,0268 mg/l				
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3	Eau (libérée par intermittence)		0,0167 mg/l				
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3	Usine de traitement des eaux usées.		3,43 mg/l				
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3	Sédiments (eau douce)				8,1 mg/kg		
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3	Sédiments (eau salée)				6,8 mg/kg		
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3	Terre				35 mg/kg		
dodécane-1-ol 112-53-8	Eau douce		0,001 mg/l				
dodécane-1-ol 112-53-8	Sédiments (eau douce)				0,666 mg/kg		
dodécane-1-ol 112-53-8	Sédiments (eau salée)				0,067 mg/kg		
dodécane-1-ol 112-53-8	Terre				0,132 mg/kg		
dodécane-1-ol 112-53-8	Eau salée		0 mg/l				
dodécane-1-ol 112-53-8	Usine de traitement des eaux usées.						aucun danger identifié
dodécane-1-ol 112-53-8	oral						pas de potentiel de bioaccumulation

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		4060 mg/kg	
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		285 mg/m3	
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2440 mg/kg	
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		85 mg/m3	
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		24 mg/kg	
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		6 mg/m3	
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		85 mg/kg	
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,5 mg/m3	
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		42,5 mg/kg	
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,425 mg/kg	
dodécane-1-ol 112-53-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		313 mg/m3	aucun danger identifié
dodécane-1-ol 112-53-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		155 mg/m3	aucun danger identifié
dodécane-1-ol 112-53-8	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		89 mg/kg	aucun danger identifié
dodécane-1-ol 112-53-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		77 mg/m3	aucun danger identifié
dodécane-1-ol 112-53-8	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		44,5 mg/kg	aucun danger identifié
dodécane-1-ol 112-53-8	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		44,5 mg/kg	aucun danger identifié

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:
Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

Porter un équipement de sécurité.

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE, ou équivalent.

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat du produit livré	Pâte
Couleur	beige clair
Odeur	parfumée
État	liquide
Point de fusion	Non applicable, Le produit est un liquide.
Point initial d'ébullition	Actuellement en cours de détermination
Inflammabilité	Actuellement en cours de détermination
Limites d'explosivité	Actuellement en cours de détermination
Point d'éclair	Actuellement en cours de détermination
Température d'auto-inflammabilité	Actuellement en cours de détermination
Température de décomposition	Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues
pH	6,3 pH-value, universal method
(20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit)	
Viscosité (cinématique)	Actuellement en cours de détermination
Solubilité qualitative	Miscible
(20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
	Mélange
Pression de vapeur	Actuellement en cours de détermination
Densité	0,82 g/cm3 Densité, Pycnomètre; HT-méthode; Henkel Iberica NS-
(20 °C (68 °F))	06

Densité relative de vapeur:
Caractéristiques de la particule

Actuellement en cours de détermination
Non applicable
Le produit est un liquide.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12- 18, sels de sodium 68955-19-1	LD50	4.010 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	LD50	1.080 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Dodécane-1-ol 112-53-8	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Alcools en C12-18 67762-25-8	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Dodécane-1-ol 112-53-8	LD50	> 8.000 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Dodécane-1-ol 112-53-8	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	> 17,75 mg/l	poussières/brouil lard	4 h		Jugement d'experts

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Dodécane-1-ol 112-53-8	non irritant	4 h	homme	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Alcools en C12-18 67762-25-8	légèrement irritant		homme	Burckhardt Test
Alcools en C12-18 67762-25-8	irritant	4 h	lapins	EU Method B.4 (Acute Toxicity: Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12- 18, sels de sodium 68955-19-1	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	Category 1 (irreversible effects on the eye)	30 s	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Dodécane-1-ol 112-53-8	irritant	24 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Alcools en C12-18 67762-25-8	irritant		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Alcools en C12-18 67762-25-8	légèrement irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12- 18, sels de sodium 68955-19-1	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Dodécane-1-ol 112-53-8	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12- 18, sels de sodium 68955-19-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12- 18, sels de sodium 68955-19-1	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		EU Method B.13/14 (Mutagenicity)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	without		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Dodécane-1-ol 112-53-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Dodécane-1-ol 112-53-8	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Dodécane-1-ol 112-53-8	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Dodécane-1-ol 112-53-8	négatif	Test in vitro du micronoyau de cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 487 (In vitro Mammalian Cell Micronucleus Test)
Alcools en C12-18 67762-25-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		Henkel Method
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12- 18, sels de sodium 68955-19-1	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12- 18, sels de sodium 68955-19-1	négatif	oral : alimentation		rat	equivalent or similar to OECD Guideline 475 (Mammalian Bone Marrow Chromosome Aberration Test)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Dodécane-1-ol 112-53-8	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Cancérogénicité

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12- 18, sels de sodium 68955-19-1	Non cancérigène	oral : alimentation	2 y daily	rat	masculin/fém inin	equivalent or similar OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	NOAEL P 350 mg/kg NOAEL F1 350 mg/kg NOAEL F2 350 mg/kg	étude sur trois générations	oral : alimentation	rat	non spécifié
Dodécane-1-ol 112-53-8	NOAEL P > 2.000 mg/kg NOAEL F1 > 2.000 mg/kg	screening	oral : alimentation	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12- 18, sels de sodium 68955-19-1	NOAEL 488 mg/kg	oral : alimentation	13 w daily	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12- 18, sels de sodium 68955-19-1	NOAEL 400 mg/kg	dermique	twice/week	souris	equivalent or similar to OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	NOAEL 125 mg/kg	oral : gavage	28 d daily	rat	non spécifié
Dodécane-1-ol 112-53-8	NOAEL > 1.000 mg/kg	oral : gavage	28d daily	rat	OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)
Dodécane-1-ol 112-53-8	NOAEL 3.548 mg/kg	oral : alimentation	90d daily	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Dodécane-1-ol 112-53-8	NOAEL 1.000 mg/kg	oral : gavage	26 w daily	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité**Toxicité (Poisson):**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	LC50	1,3 mg/l	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	NOEC	0,11 mg/l	34 Jours	Pimephales promelas	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	NOEC	> 0,43 - 0,89 mg/l	28 Jours	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	LC50	1,67 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Dodécane-1-ol 112-53-8	LC50	1,01 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Dodécane-1-ol 112-53-8	NOEC	<= 1 mg/l		Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
Alcools en C12-18 67762-25-8	LC50	1,01 mg/l	96 h	Pimephales promelas	EPA OTS 797.1400 (Fish Acute Toxicity Test)

Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	EC50	2,8 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	EC50	2,9 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Dodécane-1-ol 112-53-8	EC50	0,765 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Alcools en C12-18 67762-25-8	EC50	0,765 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	NOEC	0,14 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Chronic Immobilisation Test)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	NOEC	1,18 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Dodécane-1-ol 112-53-8	NOEC	0,014 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Alcools en C12-18 67762-25-8	NOEC	0,014 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	EC50	20 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	EC10	7,6 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	EC50	127,9 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	NOEC	2,4 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Dodécane-1-ol 112-53-8	EC10	0,27 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Dodécane-1-ol 112-53-8	EC50	0,66 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alcools en C12-18 67762-25-8	EC50	0,66 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	EC50	680 mg/l	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	EU Method C.11 (Biodegradation: Activated Sludge Respiration Inhibition Test)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	EC0	26 mg/l	16 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm-Test)
Dodécane-1-ol 112-53-8	EC0	10.000 mg/l	30 mn		non spécifié
Alcools en C12-18 67762-25-8	EC0	10.000 mg/l	30 mn	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 27 (Bacterial oxygen consumption test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	facilement biodégradable	aérobie	93 %	28 Jours	EU Method C.4-C (Determination of the "Ready" BiodegradabilityCarbon Dioxide Evolution Test)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	facilement biodégradable	aérobie	85 %	29 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Dodécane-1-ol 112-53-8	facilement biodégradable	aérobie	79 %	28 Jours	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" BiodegradabilityClosed Bottle Test)
Alcools en C12-18 67762-25-8	facilement biodégradable	aérobie	79 %	28 Jours	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" BiodegradabilityClosed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Dodécane-1-ol 112-53-8	29			Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)

12.4. Mobilité dans le sol

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	-2,1	20 °C	QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	3,32		non spécifié
Dodécane-1-ol 112-53-8	5,13		non spécifié

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Dodécane-1-ol 112-53-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Alcools en C12-18 67762-25-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet
080409

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.4. Groupe d'emballage**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.5. Dangers pour l'environnement**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable
Teneur VOC (EU)	0,0 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ED:	Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EU OEL:	Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne
EU EXPLD 1:	Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD 2	Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
SVHC:	Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
PBT:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité
PBT/vPvB:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation
vPvB:	Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la réglementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés